

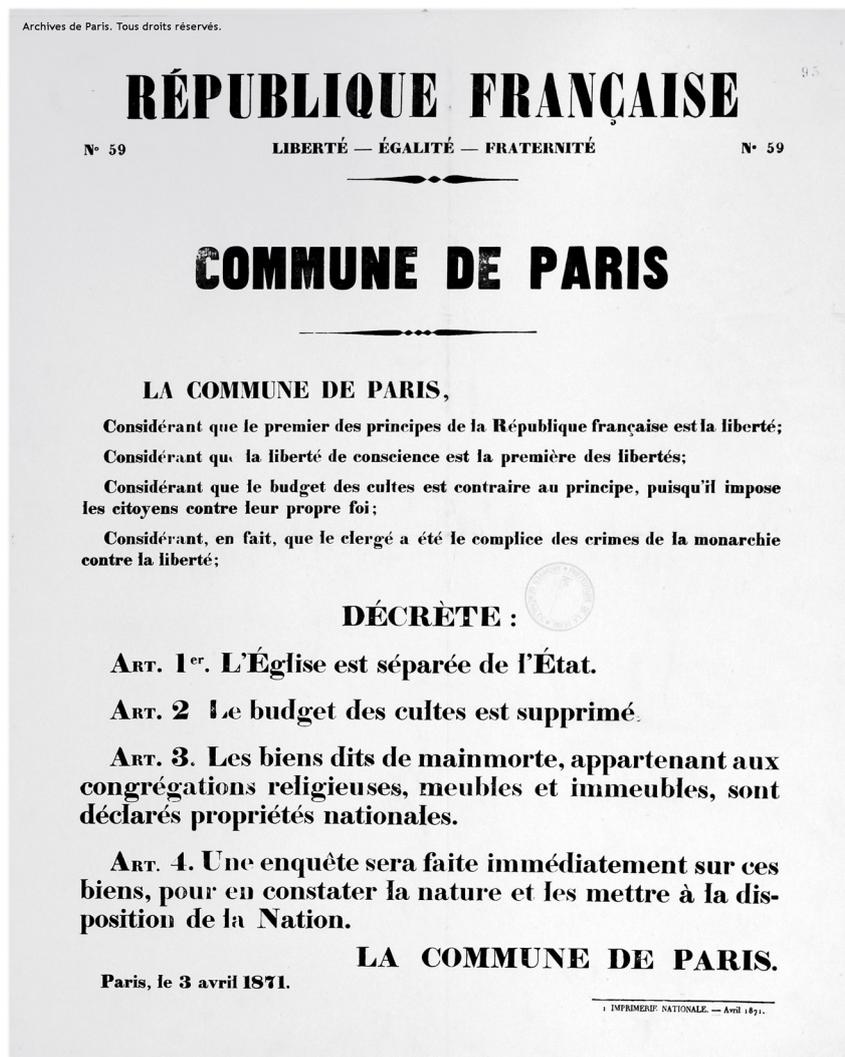


N° 79 mai 2021

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris



Prochain rendez-vous

Assemblée Générale

des adhérents de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

préparatoire au Congrès de la Fédération Nationale

Samedi 12 juin 2021, 14h30

maison des Associations - Marcoussis

(formulaire d'inscription en page 16)

Le mot du président

Quand ce numéro de *La Raison 91* parviendra aux destinataires, il restera moins d'un mois pour que chacun prenne ses dispositions pour être présent physiquement à **l'AG de la LP 91 le 12 juin à Marcoussis**, pour prendre connaissance des rapports soumis à la discussion et aux votes du prochain Congrès national de Voiron dans l'Isère ou pour transmettre au secrétariat fédéral une contribution qui sera portée à la connaissance des présents à l'AG.

Je suis porté à penser - à partir des communiqués déjà transmis ces derniers mois par la Fédération nationale - que les axes de l'orientation proposée pour les années à venir seront centrés sur la défense de la liberté de conscience, de la liberté d'expression, de la liberté d'association, aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui, comme nous, sont attachés au respect de **la loi de 1905** de Séparation des Églises et de l'État et de **la loi de 1901** sur les associations et qui sont opposés aux dérives totalitaires du Gouvernement.

Je suis porté à me féliciter que, à l'encontre de ce que voudrait obtenir le gouvernement, ses mesures liberticides successives génèrent un rejet grandissant, voire indisposent les autorités religieuses y compris catholiques :

- 52% des Alsaciens et des Mosellans sont favorables à l'abrogation du Concordat (*Le Monde* du 7 avril, *La Croix* du 19 avril), 78% sur l'ensemble du territoire métropolitain (sondage IFOP)
- une quarantaine d'organisations ont annoncé dès le 23 avril que « les conditions ne sont malheureusement pas réunies actuellement pour participer aux États Généraux de la Laïcité »

Flop pour les « concordataires » ! Re-Flop pour l'initiative de Marlène Schiappa ! Re-re-flop en perspective pour la loi « *confortant les principes républicains* » quand elle sera examinée par le Con-

seil Constitutionnel...

En toutes circonstances, « **douter, chercher, comprendre** » reste l'ADN de la Libre Pensée et des libres penseurs aussi bien pour examiner mes analyses et mes réactions que pour décortiquer celles de « variants » qui font des offres de service pour remplacer l'Observatoire de Laïcité (Henri Peña-Ruiz, Caroline Fourest and co).

Je vous invite à ne pas déroger à ces principes qui nous ont permis de tenir jusqu'à maintenant et de ne pas être des gogos, des gobeurs de fake-news dont on nous abreuve à longueur de débats convenus très médiatisés.

Enfin, je suis sûr que vous ne manquerez pas d'accorder toute l'attention qu'elles méritent aux contributions relatives à l'activité de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée qui a nourri celle de la Fédération nationale :

- l'audience du 28 avril à la Préfecture avec la Ligue de l'Enseignement sur le projet de loi « Séparatisme » et les atteintes à la laïcité dans le département (lycée de Limours...)
- la préparation d'un rassemblement le 23 mai prochain à La Ferté Alais sur la tombe de Maxime Lisbonne à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris
- l'enquête sur les conditions de l'implantation d'un centre culturel Teilhard de Chardin à Paris-Saclay
- le débat sur le climat, la mainmise des entreprises privées sur la recherche scientifique...

Cela va de soi, je vous souhaite de prendre soin de vous et de défendre la Libre Pensée sans modération contre les « variants » présents et à venir qui sont à la recherche de boucs-émissaires à stigmatiser.

Louis Couturier, le 6 mai 2021

Sommaire

Page 2	Le mot du président
Page 3	Audience à la Préfecture du 28 avril
Pages 4 & 5	Ainsi va l'Essonne : ouverture du chantier du centre Teilhard de Chardin
Page 6	Billets d'humeur à propos de cette construction au cœur de l'université Paris-Saclay
Page 7	Débat sur le climat : deux nouvelles contributions
Pages 8 & 9	Deux figures de la Commune de Paris : Maxime Lisbonne et André Alavoine
Page 10	Notes sur des livres consacrés à la Commune de Paris et les Communards
Page 11	Deux chants autour de la Commune : la Semaine Sanglante et le Temps des Cerises
Page 12	Communiqué du collectif « NON au SNU » (service national universel) Communiqué de la Libre Pensée suite au refus de nous recevoir à propos du SNU
Page 13	Le gouvernement veut relancer le SNU (source franceinfo) TOTAL s'installe à Polytechnique (suite)
Pages 14 & 15	Communiqué de la FNLP suite à la publication du texte de 20 anciens Généraux
Page 16	Trésorerie

Audience à la Préfecture du 28 avril 2021
À propos du projet de loi sur le « séparatisme »

Représentant de M. le Préfet : M. ALAVOINE,
Directeur-adjoint du Cabinet

Représentants de la Libre Pensée 91 : Louis
COUTURIER, Françoise et Daniel ROUSSEAU

Représentant de la Ligue de l'Enseignement 91 :
Maurice GELBARD

La délégation :

Nous avons mandat pour vous faire part de nos observations et de nos inquiétudes à propos du projet de loi « *confortant le respect des principes de la République* » ainsi que d'autres mesures gouvernementales portant atteintes à nos droits et nos libertés fondamentales.

Dans son avis du 25 mars sur le projet de loi, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme émet d'importantes réserves que nous partageons. Elle demande l'abandon du « *contrat d'engagement républicain* », celui de la « *mise en place d'un double dispositif de double déclaration pour les associations et unions culturelles* », et celui de l'extension de « *l'obligation de neutralité à des personnes autres que celles en relation directe avec les usagers du service public* ». Elle juge ce projet de loi « *dangereux pour la cohésion nationale et les droits et libertés fondamentales* ».

Comme l'a mis en évidence la CNCDH, le projet de loi porte atteinte à quatre grandes libertés fondamentales : la liberté de l'enseignement, la liberté d'association, la liberté de conscience et la liberté d'expression.

Ce projet de loi remet gravement en cause l'équilibre réalisé par les grandes lois laïques de 1882, 1901 et 1905.

C'est une loi fourre-tout qui jette une suspicion généralisée sur les personnes de confession musulmane et qui propose des mesures disproportionnées et dangereuses pour nos libertés. En ce sens, elle orchestre le séparatisme qu'elle prétend combattre.

Les articles 6 et suivants imposent une surveillance généralisée des associations et limitent les libertés des collectivités territoriales. Le contrat d'engagement républicain ouvre la voie à l'arbitraire administratif et pose une obligation nouvelle en rupture avec le climat de confiance nécessaire.

Pour ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir transmettre aux autorités gouvernementales notre opposition à la remise en cause de la liberté d'association, notamment par l'obligation de signer préalablement un contrat d'engagement républicain ou une charte de la laïcité... et notre opposition à l'intervention de l'État dans l'organisation des cultes, notamment du culte musulman

Plus généralement sur la question de la défense des libertés, nous vous demandons de leur faire part de notre exigence de voir abrogés les décrets du 2

décembre 2020 qui élargissent la possibilité de fichage des militants syndicalistes ou de simples citoyens. De même, nous demandons l'abrogation de la loi sur la « Sécurité globale » attentatoire à la liberté de la presse et à la liberté de manifester avec le régime d'état d'urgence qui n'en finit pas.

Nous lui remettons un dossier avec les prises de position récentes signées par un collectif d'organisations (lettre aux sénateurs, déclaration commune...)

M. ALAVOINE nous précise qu'il est là pour nous écouter et qu'il transmettra notre message à M. le Préfet, représentant de l'État dans le département.

Maurice GELBARD revient sur l'importance de ne pas remettre en cause la loi de 1901 sur la liberté d'association. Avec l'obligation préalable, on en reviendrait à la situation d'avant 1901. Déjà en 1971, à l'initiative du ministre de l'intérieur MARCELLIN, une tentative avait échoué suite à un recours devant le Conseil constitutionnel.

Nous rappelons que la loi de 1905 prévoit des dispositions pour lutter contre les dérives possibles de toute religion (articles 31, 34 et 35). Il n'est pas nécessaire d'en rajouter, il suffit d'appliquer la loi de 1905, toute la loi.

En questions diverses :

Nous demandons au Préfet de rappeler aux élus de la République qu'ils ne doivent pas participer es-qualité à des cérémonies religieuses (avec leur écharpe tricolore). Nous constatons encore trop d'infractions.

Nous demandons au Préfet d'intervenir auprès du Directeur Académique de l'Essonne pour qu'il interdise rigoureusement tout prosélytisme religieux dans les établissements scolaires publics. Nous lui remettons un dossier sur les manquements au devoir de neutralité constatés au lycée de Limours : distribution en classe de propagande pour l'aumônerie, texte de l'aumônier sur le site internet public du lycée...

Nous demandons où en est la signature de la Charte de la laïcité du Conseil départemental.

M. ALAVOINE nous indique que toutes les associations concernées l'ont signée... pour avoir des subventions !

Nous lui demandons de nous communiquer le texte du PLU par lequel la Préfecture a donné son accord au projet de construction d'un centre culturel Teilhard de Chardin sur le plateau de Saclay (à suivre). Il nous semble que le terrain a été acquis bien au-dessous de sa valeur...

S'agissant d'un terrain de l'État, M. ALAVOINE nous précise que son prix doit être fixé par les Domaines.

Ainsi va l'Essonne : Ouverture du chantier du centre Teilhard de Chardin

Le chantier du futur Centre culturel Teilhard de Chardin vient de commencer... Les articles parus à cette occasion dans la presse départementale suscitent de nombreuses réactions : que vient faire un centre culturel au sein d'une cité universitaire entièrement consacrée à la recherche scientifique ? Est-ce bien sa place ? Et qui le finance ?

C'est sous le titre ci-dessous que Le Parisien-Essonne du 14 avril publie l'article suivant dont voici quelques extraits retraçant la genèse de ce projet :

« Sciences et religion feront bon ménage sur le plateau de Saclay » ...

« Pas de truelle ni de mortier, mais de l'eau bénite et des prières. Avec la présence de l'église, la pose d'une première pierre prend une tournure inhabituelle. Le 8 avril, le chantier du futur centre Teilhard de Chardin a été officiellement lancé sur le plateau de Saclay. Le bâtiment de 1 600 mètres carrés abritera, entre autres, une chapelle de 200 places et se veut un « lieu de dialogue entre sciences et religion ». Son ouverture est programmée en septembre 2022, dans le quartier de Moulon à Gif-sur-Yvette.



Gif-sur-Yvette, le 8 avril 2021, l'Église lance le chantier du Centre Teilhard de Chardin sur le plateau de Saclay

Ce projet « ambitieux » s'élève à 8 millions d'euros, dont une partie financée par des dons. « Nous remercions déjà les 1 300 donateurs qui nous ont permis de réunir 1,7 million d'euros, souligne François Boëdec, provincial des Jésuites d'Europe occidentale francophone. Nous avons encore besoin de collecter 800 000 euros de contributions » Le reste du budget est assuré par les quatre diocèses d'Île-de-France (Évry/Corbeil-Essonnes, Paris, Nanterre et Versailles) et la Compagnie de Jésus (Province d'Europe occidentale francophone). (...)



Le centre Teilhard de Chardin conçu par l'architecte Jean-Marie Duthilleul.

Ce centre accueillera les habitants, étudiants, chercheurs et salariés du plateau de confession catholique. « Les enfants du quartier pourront y suivre le catéchisme, les familles pourront assister aux messes sans avoir besoin de se rendre dans les églises des vallées environnantes, se réjouissent les porteurs du projet. Il sera un lieu de formation chrétienne pour tous les publics, et il permettra d'assurer les besoins pastoraux des familles qui s'installent ici. »

Mais il est aussi pensé comme « un tiers lieu spirituel ouvert aux évolutions de la vie étudiante et des différents pôles d'activités, où des rencontres et des débats sur la quête de sens, la recherche éthique ou encore l'écologie pourront être menés ». « Déchiffrer le monde peut être une manière d'accéder à Dieu, estime François Boëdec. Depuis sa création, notre compagnie de jésuites s'est toujours engagée dans la recherche. Le plateau de Saclay est un lieu de développement de la connaissance scientifique, cela a beaucoup de sens d'être là. L'église doit pouvoir contribuer aux réflexions éthiques et anthropologiques. »

Pour rappeler que l'intérêt de l'église pour les sciences n'est pas nouveau, il suffit de se pencher sur le nom du futur centre. Pierre Teilhard de Chardin était un prêtre jésuite, scientifique de renommée internationale et théologien né en 1881. Grand théoricien de l'évolution, il a voulu, toute sa vie durant, « unir la science et la foi ». (...)

Pour le journal La Croix :

« L'ambition est de taille : bâtir un lieu pour rencontrer Dieu... au milieu des grandes écoles d'ingénieurs, des entreprises et des laboratoires d'excellence scientifiques, dans l'un des endroits les plus marqués, en France, par la recherche de la rationalité. »

(Suite page 5)

La position de la LP 91 n'a pas changé

Communiqué du 1^{er} mars 2018 de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée, à propos du projet de Centre culturel Teilhard de Chardin à Paris-Saclay

L'équipe constituée autour de l'évêque d'Évry, la PESP (Présence de l'Église sur le Plateau de Saclay), continue de s'activer sur le projet. La question de son financement reste « *une difficulté majeure* » reconnaît-on à l'Évêché.

La PESP a récolté des dons, encore insuffisants, des anciens élèves des Communautés chrétiennes des Grandes Écoles, de la Société de Jésus et des huit diocèses de l'Île-de-France. Une aide financière des Chantiers du Cardinal est espérée mais ceux-ci sont déjà très engagés dans d'autres projets.

Une S.C.I. Saclay / Teilhard de Chardin, chargée de l'acquisition des terrains, vient d'être constituée en décembre 2017. L'implantation se ferait dans la ZAC du Moulon, soit à proximité immédiate de SUPELEC, soit entre SUPELEC et Polytechnique.

La PESP tient à ce que ce Centre mêle étroitement le « cultuel » et le « culturel » :

- lieu pour délivrer des formations diplômantes pour tous ;
- pôle d'accueil et de rencontre pour les étudiants étrangers ;
- et aussi église, visible sur tout le Plateau, d'usage modulable pour la prière et la célébration faisant office de « paroisse de semaine ».

Dans un contexte général de volonté de reconquête cléricale, il est fort probable que les collectivités territoriales (communes, Communautés de communes, Département, Région) soient sollicitées pour garantir des emprunts ou pour verser des fonds.

La Libre Pensée n'a pas vocation à prendre parti sur les choix de cette PESP, ni sur ceux des Chantiers du Cardinal, ni sur ceux des citoyens ou d'entreprises de verser ou non des dons pour la réalisation de ce Centre qui se veut « *à la croisée des domaines scientifiques, de l'éthique, et des disciplines philosophiques et théologiques* ».

Par contre, la Libre Pensée veillera à ce que la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 soit bien respectée (article 2 : « *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ») :

- pas de garanties d'emprunts par les collectivités locales pour les travaux relatifs au Centre Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay ;
- pas de cession de terrains à des taux inférieurs à ceux du marché par l'E.P.A. (Établissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay) ;
- pas un euro de fonds publics pour le financement de ce Centre, y compris pour ses fonctions prétendument culturelles : séminaires, diplômes universitaires thématiques, pôle de recherche, rencontres et débats « grand public ».

Compte tenu des précédentes combinaisons qui ont permis de verser des fonds publics pour aider à la construction de la Cathédrale d'Évry sous prétexte de financer un Musée d'Art Sacré installé dans ses murs, la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée considère qu'il y a urgence pour les organisations et les élus laïques à renforcer leur vigilance pour que soit intégralement respectée la loi de 1905.

Info dernière :

Un terrain cédé à « prix d'ami » (voire bradé) par l'E.P.A. Paris-Saclay ?*

La SCI Saclay-Teilhard de Chardin a acquis un terrain de 3 200 m² pour la construction du Centre culturel (1 643 m² de surface de plancher) pour la somme de 0,9 million d'euros, frais inclus, soit 281 euros le m².

Sachant que le prix du m² de terrain constructible est évalué à 1 000 euros en moyenne par les agences immobilières du secteur, il aurait donc été vendu à moins de 30% de sa valeur.

Pour quelles raisons ? C'est ce que la LP 91 va demander à l'EPA Paris-Saclay.

Qui paye ce somptueux cadeau ? En dernier recours : le contribuable puisque l'État en était le propriétaire...

* *L'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay est un organisme sous tutelle de l'État chargé de la réalisation du projet d'aménagement Paris-Saclay, et notamment de la réalisation des trois ZAC autour de Polytechnique et Supélec pour en faire la « Silicone Valley » française...*

Réactions à l'implantation du centre Teilhard de Chardin

Le 8 avril dernier, bénédiction officielle du chantier du centre culturel Teilhard de Chardin, livrable en septembre 2022. « *Un lieu qui doit donner du sens au travail de nos chercheurs* » selon Mgr Pansart un lieu de propagande religieuse donc qui s'installe sans que cela ne gêne personne en plein cœur du nouveau plateau de l'université Paris Saclay, université scientifique rappelons-le.

Créer pour concilier la science et la religion, mais pas n'importe laquelle, cela va de soi, le diocèse d'Évry ne s'en cache pas, ce centre doit permettre de faire tranquillement du prosélytisme auprès des étudiants et des professeurs, si toutefois certains avaient des tendances islamo-gauchistes cela ne leur ferait pas de mal...

Comment l'État a pu laisser faire cela ? Jamais une école talmudique ou autre, rêvons : une école de la Libre Pensée, n'aurait pu s'installer là. Le financement reste trop opaque pour être critiqué à ce jour comme illégal face à la loi 1905, ou ce qu'il en reste, celle-ci étant de plus en plus bafouée, voire ignorée.

La nouvelle loi sur le séparatisme de Macron facilitera le financement d'un tel lieu. Parions même qu'il viendra pour l'inauguration, s'il est encore aux manettes pour bien montrer sa vision de la laïcité.

Ce centre vole au secours des chercheurs en questionnement, des étudiants en manque d'aspirations et on en passe... Mais n'est-il pas plutôt implanté là pour profiter de l'aura que doit constituer ce pôle de formation, d'innovation et de recherche académique au rayonnement mondial que devrait devenir l'université ? Certes, personne ne sera obligé d'y mettre les pieds ; mais on le sait : comme les trous noirs, les sectes et leurs méthodes aspirent des personnes fragiles ou vulnérables.

Restons vigilants pour qu'aucun argent public ne participe à ce montage architectural. Il faudra aussi surveiller les moyens de propagande qui seront diffusés dans les établissements alentours, on a déjà vu des flyers distribués dans des collèges ou lycées publics pour promouvoir des espaces religieux...

Christophe R.

Au-delà des problèmes légaux, il y a le problème politique : les religions sans l'État laïque c'est la guerre. Ce centre est une tentative de débordement, une énième.

Pacifique, peut-être respectueuse des lois (à vérifier tout de même), mais pas moins dénuée d'une perspective au mieux œcuménique. Le combat laïque est là. Et une force comme la FI (*La France Insoumise*) devrait s'exprimer clairement.

J'espère que nous voyons tous ici la communauté de valeurs entre « *étudiants désireux d'approfondir*

le rapport entre leur foi et leurs études scientifiques » et les attaques religieuses contre le darwinisme ailleurs dans le monde - il y a peut-être une différence de degré, mais non de nature.

En passant, cette préoccupation montre bien que nous ne considérons pas la seule religion musulmane comme le problème. Mahomet nous importe peu, ce sont toutes les religions qu'il faut contenir (ce qui permet à leurs pratiquants de vivre en paix).

Sylvère (militant FI)

Science et foi sont-elles compatibles ?

Quelques éléments de réponse à ceux qui affirment, à propos du futur centre Teilhard de Chardin, que « *Sciences et religion feront bon ménage sur le plateau de Saclay* » (article du *Parisien* du 14 avril) ou qu'on pourrait « *unir la science et la foi* »...

Selon le dictionnaire, **la foi est « une croyance ferme en un dogme »**, le dogme étant une affirmation intangible et incontestable (qu'on n'a pas le droit de contester). C'est la « vérité révélée » au nom de laquelle l'Église a autrefois dressé des bûchers, contraint Galilée à abjurer parce qu'il affirmait que la Terre était ronde (« *et pourtant, elle tourne* » dira-t-il quand même).

La Science, c'est le domaine de l'observation et de l'expérience qui permettent de nouvelles découvertes. C'est le doute permanent pour faire progresser la recherche. C'est tout le contraire d'une croyance basée sur des affirmations impossibles à vérifier !

Quand un collaborateur du GIEC mange le morceau

Le GIEC n'est pas un organisme scientifique, mais un organisme politique. Cela est bien établi par une brochure de la LP intitulée « *le GIEC, mythes et réalités ; pour un débat rationnel* ». En vente à la LP (6 €). Il existe aussi un livre sur ce sujet écrit par un collaborateur du GIEC qui s'est lassé de voir que toutes les données rassemblées par les nombreux laboratoires scientifiques qui travaillent sur cette question sont écartées par le GIEC quand elles contredisent le catastrophisme de rigueur. Le GIEC, c'est-à-dire les représentants des gouvernements, ne retient que la petite minorité de prévisions alarmistes.

Quelques perles :

« Avant de faire des prévisions, on peut déjà examiner le passé récent.

- depuis un siècle, alors que la concentration en gaz carbonique dans l'air a augmenté de 40%, la température moyenne de la terre s'est élevée de 1° !
- le niveau de la mer s'élève de... 1 mm par an ! Cela fait donc 10 cm dans un siècle.
- depuis 33 ans, toutes les prévisions du GIEC se sont trompées.

Quant aux prévisions calculées, il existe 118 modèles qui prévoient une augmentation de température d'ici la fin du siècle comprise entre 6° et 0,5°. Bref, personne ne sait calculer le climat, sauf bien entendu les journalistes. »

Sur le fonctionnement du GIEC, l'auteur confirme, et c'est heureux, toutes les informations données par la brochure de la LP.

Voulez-vous rire un peu ? François Hollande fait en 2015 un discours à Manille : « *le réchauffement climatique, si on veut savoir ce qu'il peut être, venez ici, vous le voyez, des typhons, des tsunamis, des tremblements de terre* ». Il fait ainsi une percée théorique décisive quant à l'influence du gaz carbonique sur la tectonique des plaques. Personne

n'ayant eu le courage de l'avertir de sa bourde, il réitère à la tribune des Nations unies. Là aussi, personne n'a relevé.

Conclusion de notre philosophe national René Descartes : « *l'unanimité des opinions n'est pas une preuve qui vaille* ». (Discours de la Méthode)

Michel Mayen

R comme réchauffement climatique

Le dernier article du numéro 11 de la collection « Arguments de la Libre Pensée » intitulé « Le GIEC : mythes et réalités, pour un débat rationnel » s'intitule sobrement « **R comme réchauffement climatique** ». Tout aussi sobrement, l'auteur (Michel Leblanc) rappelle que « La science peut se tromper dans ses hypothèses de causalité, mais pas tout le temps avec de nombreuses observations et expertises qui utilisent des procédés modernes de mesure (...) ».

Ce rappel vient conclure le constat énoncé au premier paragraphe dudit article : « La communauté scientifique attribue, largement et avec une très grande probabilité, le réchauffement actuel et inhabituel de la terre à une augmentation de la concentration des gaz à effet de serre, qui s'exprime par une élévation globale des températures (...) ».

Ainsi, pour l'auteur, ce n'est pas le R de « réchauffement climatique » constaté par le premier groupe du GIEC qui fait débat, ni même la multiplication des modélisations du deuxième groupe (qui ne font que renforcer l'incertitude quant à leurs résultats), mais les très politiques propositions

aux « décideurs » du troisième groupe.

Que l'excellente brochure de la Libre Pensée sur le GIEC se termine sur ce non moins excellent article permet à la fois de continuer le débat général et d'éclairer celui sur le « déniisme », si tant est qu'il existe.

André Daudet (22 avril 2021)



Deux figures de la Commune de Paris enterrées dans l'Essonne

Maxime LISBONNE, né à Paris en 1839, mort à La Ferté Alais en 1905



Après 10 années d'aventures militaires hors de France où il se distingue par son courage et sa témérité, il fait ses premiers pas dans le spectacle en 1864 comme acteur puis comme directeur d'un petit théâtre. Républicain comme son père, il participe aux luttes politiques qui opposent les Républicains au régime impérial de Napoléon III. Après la déroute de 1870 face aux prussiens, le peuple de Paris se soulève et proclame la République le 4 septembre.

Pendant le siège de Paris, il est élu capitaine du 24^e bataillon de la Garde nationale, avec lequel il participe au combat de Buzenval en janvier 1871. Délégué du 10^e arrondissement, il devient membre du comité central de la Garde nationale et participe le 18 mars à la prise de la Caserne du Prince Eugène (près de l'actuelle Place de la République) puis de l'Hôtel de Ville. Il refuse les avances des Versaillais, ne se laisse pas acheter. Il est partisan d'une marche sur Versailles pour profiter de l'état de démoralisation des troupes adverses et participe à la prise des mairies des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements où il se fait remarquer par « sa bravoure hors ligne » dixit le Général Cluseret.

Après la proclamation de la Commune le 28 mars, Maxime Lisbonne participe activement à tous les combats. Il est à la tête de la X^e légion de la Garde nationale qui repousse toutes les attaques et organise la défense du fort d'Issy. Nommé lieute-

nant-colonel, il prend le commandement des fortifications parisiennes entre le Point-du-Jour et la porte de Versailles. Pendant la Semaine sanglante, il organise la défense du Panthéon et du Château d'Eau. Le 26 mai, sur la barricade de la rue Amelot, il est gravement blessé à la cuisse et transporté dans une voiture à bras à l'ambulance de Saint-Mandé. Laisse sans soins par des médecins bourreaux, atteint par la gangrène, il finira par être amputé. Arrêté, il est traduit devant le conseil de guerre, qui le condamne à la peine de mort sous l'inculpation frauduleuse de « dévastations, pillages et participations aux incendies ».

Sa peine sera commuée le 14 septembre 1872 en travaux forcés à perpétuité en Nouvelle Calédonie sur l'île de Nou. Il y retrouvera son amie de toujours, Louise Michel. En Nouvelle Calédonie, il participe à la création d'une bibliothèque pour les forçats, écrit ses mémoires et défend la cause canaque. Il fallut beaucoup de courage à Maxime Lisbonne, classé aux « **incorrigibles** » (nom donné à une catégorie de transportés pénitentiaires) pour survivre à cet enfermement carcéral qui dura huit longues années sous le n° 4589 à la presqu'île Ducos.



À son retour, après l'amnistie de 1880, il devient journaliste, directeur de cabarets et de théâtres où il raconte le bague et présente le programme de la Commune. En référence directe à sa déportation, il ouvre « **la Taverne du Bague** » où les serveurs portent un costume de bagnards et traînent un boulet (creux) à leur pied. Sur la façade, est inscrit en lettres rouges : « *Entrée des condamnés, et Sortie des libérés— L'espérance est bannie de ce lieu...* ».

Le 6 décembre 1885, Maxime Lisbonne défraie la chronique en offrant un grand déjeuner gratuit « Aux malheureux et autres affamés du 18^{ème} arrondissement ». L'initiative rencontre un tel succès, que dès 5 heures du matin, une queue formidable contourne la Taverne du Bague et, en cinq fournées, on sert à manger à plus de trois mille pauvres ! Bien avant Coluche, Maxime Lisbonne offre des dîners aux plus démunis. Il termine sa vie comme débitant de tabac à La Ferté Alais mais restera fidèle aux idéaux de la Commune jusqu'à sa mort.

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)



La tombe de Maxime Lisbonne à La Ferté-Alais



Le livre de D. Daeninckx consacré à la vie de Maxime Lisbonne



Affiche de l'Imprimerie Nationale

André ALAVOINE, né à Paris (Belleville) en 1843, mort à Palaiseau en 1909



Membre de la Ière Internationale, il devient dès le 18 mars 1871 directeur adjoint de l'Imprimerie nationale qui va jouer un rôle essentiel dans les communications pendant la Commune. Thiers qui l'avait bien compris avait donné l'ordre à ceux qui y travaillaient de rejoindre Versailles mais la quasi-totalité des ouvriers et ouvrières, favorables aux idéaux de la Commune, décidèrent d'y rester.

De cette imprimerie, ont été tirés en des milliers d'exemplaires des tracts, des avis et des centaines d'affiches officielles (399 en 68 jours) pour appeler la population à prendre les armes et à élire ses représentants, pour l'informer de la situation militaire (replis ou avancées des bataillons communards), pour l'inviter aux cérémonies d'hommage aux combattants morts. Toutes ces publications étaient ensuite placardées par des cohortes d'afficheurs, lues et relues, apprises par cœur par les Parisiens.

Même s'il n'apparaît que peu dans les combats, Alavoine a aussi fait le coup de feu sur les barricades. C'est pour le rôle important qu'il a joué dans la Commune que les Versaillais le condamnent à la déportation. Il réussit à s'échapper de Paris et à rejoindre la Suisse où il finira sa vie de proscrit en imprimant des éditions de luxe et des billets de banque pour les Banques de Genève et du Commerce ! Les banquiers genevois n'eurent pas de scrupules à confier ce travail à cet ancien membre de la Commune accusée d'avoir pillé les richesses de Paris...

Quelques livres sur la Commune de Paris et les communards (liste non exhaustive)

Histoire de la Commune de 1871, de Prosper-Olivier LISSAGARAY

Témoignage précieux de cette période mouvementée ! Lissagaray en a été acteur, s'est lié avec tous les communards, ce qui lui permet de recueillir une somme incomparable de documents. Il ne dissimule rien des années 1860 jusqu'à la prescription des condamnations en 1880. Il évoque les prémisses de la Commune avec la réaction catholique de plus en plus revancharde après la victoire de l'armée impériale à Mentana contre Garibaldi pour voler au secours du Vatican, de même avec la répression féroce des grèves (Ricamardie, Le Creusot...) montrant bien que la guerre franco-prussienne n'est qu'un « dérivatif » à la crise sociale qui se prépare.

Les événements de la Commune y sont décrits de manière complète. Tout y est : les décisions, les attermolements, les rivalités entre Conseil et autres, mais aussi la solidarité entre communards, leur to-

tales intégrité : pas de vols, de viols, de destructions, d'exécutions sommaires (la soixantaine d'otages versaillais fusillés ne l'ont été que dans une situation de crise). Les collections du Louvre, elles, sont protégées. À l'inverse, sont racontées les exactions des troupes versaillaises : arrestations arbitraires, procès expéditifs, conditions atroces d'emprisonnement (on ne peut plus visiter sereinement l'Orangerie du Château de Versailles après avoir lu Lissagaray...). Sur ordre de Thiers, c'est le massacre impitoyable des insurgés comme l'épisode de la fusillade de la caserne Lobau. Pour d'autres, ce sera la détention sur les pontons (prisons flottantes) avant la déportation en Nouvelle Calédonie.

Il nous raconte pour terminer le combat pour la prescription en 1880. C'est un livre à lire et à relire en cette période particulière pour alimenter notre réflexion, une bonne manière de célébrer le 150^{ème} anniversaire de la Commune !

Eugène VARLIN ouvrier relieur, de Michèle AUDIN (édition Libertalia, écrits rassemblés)

Ce recueil de tous les écrits d'Eugène Varlin est aussi un livre essentiel sur la Commune de Paris. Il a le mérite de laisser le lecteur analyser lui-même les documents présentés. Et il y en a ! Varlin a beaucoup écrit. Ouvrier relieur, il adhère très tôt à l'Association Internationale des Travailleurs et diffuse ses idées. Il organise infatigablement les ouvriers en France et à l'étranger. Tous ses combats vont se concrétiser pendant la Commune de Paris en 1871. Il y occupe une place principale. Responsable des finances, il doit assurer la solde des gardes nationaux, seule ressource pour beaucoup de familles,

et fournir des fonds aux autres administrations (Imprimerie nationale, ravitaillement, etc.) Sa première tâche : trouver des fonds ! Fidèle à ses engagements, il est sur tous les fronts.

Le 28 mai 1871, reconnu par un prêtre qui s'empresse de le dénoncer, il est acheminé menotté sur les hauteurs de Montmartre. Il est littéralement lynché par les ennemis de la Commune. On doit l'asseoir pour le fusiller et les soldats crèvent son cadavre à coup de crosse. Telle était la haine de classe que pouvait inspirer un homme qui écrivait : « *Tant qu'un homme pourra mourir de faim à la porte d'un palais où tout regorge, il n'y aura rien de stable dans les institutions humaines* ». Un livre qui donne aussi à réfléchir.

Légendes et Chants de gestes canaques, de Louise MICHEL

Parmi ses nombreux écrits, en voici un qui reflète sa grande humanité envers des hommes considérés comme des sauvages anthropophages : les Canaques. Poétiques parfois, plus crus à d'autres moments, ces textes touchants souvent permettent

d'appréhender certains aspects de la culture Kanak.

À lire pour découvrir une autre facette de Louise Michel, militante de la Commune qui n'a pas hésité à fraterniser avec ces prétendus « primitifs », contrairement à la plupart des déportés en Nouvelle Calédonie.

Le Banquet des Affamés, de Didier DAENINCKX

Soldat, saltimbanque, socialiste, tel est le portrait que fait l'auteur de Maxime LISBONNE. Homme fantasque, il est surnommé le « Murat de la Commune », le « D'Artagnan de la Commune » à cause de ses faits d'armes. Mais c'est fondamentalement un militant des idéaux de la Commune, idéaux qu'il défend et développe pendant les 72 jours qu'elle a duré mais aussi pendant sa déportation en Nouvelle Calédonie et surtout après la prescription et son re-

tour en France. Chacun de ses spectacles, chacune de ses créations n'ont pour ambition et unique but : montrer et dénoncer la misère des classes populaires (le banquet des affamés) et la férocité des classes possédantes (la Taverne du Bagne et des Ratapoils). Il continue d'alimenter la flamme de la révolte malgré la répression ambiante.

Un livre facile à lire, bien documenté à la suite des travaux de Marcel CERF, qui donne envie de s'intéresser de plus près à ce personnage attachant, généreux et haut en couleur.

Chants autour de la Commune

La Semaine Sanglante

Sauf des mouchards et des gendarmes,
On ne voit plus par les chemins,
Que des vieillards tristes en larmes,
Des veuves et des orphelins.
Paris suinte la misère,
Les heureux mêmes sont tremblants.
La mode est aux conseils de guerre,
Et les pavés sont tout sanglants.

Oui mais ! Ça branle dans le manche,
Les mauvais jours finiront.
Et gare ! à la revanche
Quand tous les pauvres s'y mettront.
Quand tous les pauvres s'y mettront.

Les journaux de l'ex-préfecture
Les flibustiers, les gens tarés,
Les parvenus par l'aventure,
Les complaisants, les décorés
Gens de Bourse et de coin de rues,
Amants de filles au rebut,
Grouillent comme un tas de verrues,
Sur les cadavres des vaincus.

On traque, on enchaîne, on fusille
Tous ceux qu'on ramasse au hasard.
La mère à côté de sa fille,
L'enfant dans les bras du vieillard.
Les châtiments du drapeau rouge
Sont remplacés par la terreur
De tous les chenapans de bouges,
Valets de rois et d'empereurs.

Nous voilà rendus aux jésuites
Aux Mac-Mahon, aux Dupanloup.
Il va pleuvoir des eaux bénites,
Les troncs vont faire un argent fou.
Dès demain, en réjouissance
Et Saint-Eustache et l'Opéra
Vont se refaire concurrence,
Et le bain se peuplera.

Demain les manons, les lorettes
Et les dames des beaux faubourgs
Porteront sur leurs collerettes
Des chassepots et des tambours
On mettra tout au tricolore,
Les plats du jour et les rubans,
Pendant que le héros Pandore
Fera fusiller nos enfants.
Demain les gens de la police

Refleuriront sur le trottoir,
Fiers de leurs états de service,
Et le pistolet en sautoir.
Sans pain, sans travail et sans armes,
Nous allons être gouvernés
Par des mouchards et des gendarmes,
Des sabre-peuple et des curés.

Le peuple au collier de misère
Sera-t-il donc toujours rivé ?
Jusques à quand les gens de guerre
Tiendront-ils le haut du pavé ?
Jusques à quand la Sainte Clique
Nous croira-t-elle un vil bétail ?
À quand enfin la République
De la Justice et du Travail ?

Le Temps des Cerises

Quand nous chanterons le temps des cerises
Et gai rossignol et merle moqueur
Seront tous en fête
Les belles auront la folie en tête
Et les amoureux du soleil au cœur
Quand nous chanterons le temps des cerises
Sifflera bien mieux le merle moqueur

Mais il est bien court le temps des cerises
Où l'on s'en va deux cueillir en rêvant
Des pendants d'oreilles
Cerises d'amour aux robes pareilles
Tombant sous la feuille en gouttes de sang
Mais il est bien court le temps des cerises
Pendants de corail qu'on cueille en rêvant

Quand vous en serez au temps des cerises
Si vous avez peur des chagrins d'amour
Évitez les belles
Moi qui ne crains pas les peines cruelles
Je ne vivrai point sans souffrir un jour
Quand vous en serez au temps des cerises
Vous aurez aussi des peines d'amour

J'aimerai toujours le temps des cerises
C'est de ce temps-là que je garde au cœur
Une plaie ouverte
Et Dame Fortune, en m'étant offerte
Ne pourra jamais fermer ma douleur
J'aimerai toujours le temps des cerises
Et le souvenir que je garde au cœur

(paroles de Jean-Baptiste Clément)

NON au Service National Universel !

Communiqué du Collectif « Non au SNU » dont est membre la Libre Pensée

Sarah El Haïry, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, vient de réaffirmer que le Service national universel (SNU) serait **obligatoire en 2026, pour 800 000 jeunes de 16 ans**.

À la question d'un rédacteur du journal *Le Parisien* : « *Face à des lycéens, en octobre, vous avez chanté « la Marseillaise » seule, après vous être accrochée avec eux au sujet de la laïcité. Est-ce à coups de drapeau tricolore qu'on fabrique des citoyens ?* »

Sarah El Haïry a répondu : « *Je considère que chanter « la Marseillaise » et donner du respect au drapeau font partie d'un moment d'unité citoyenne. Donc si, au cours du séjour, un jeune refuse de chanter « la Marseillaise », d'assister au lever des couleurs, ou de porter l'uniforme, il devra quand même s'y conformer* ».

La propagande pour le recrutement a repris, dans la presse écrite, à la radio, à la télévision, sur le web, dans les établissements scolaires et dans les préfectures. Le gouvernement veut 25 000 volontaires en 2021.

Depuis un an, dans les conditions sanitaires et sociales que nous connaissons, les jeunes n'ont pas manqué de « s'engager » : à travers les opérations de solidarité organisées dans de nombreux quartiers et villages, par l'exercice de leurs métiers socialement

utiles, ou encore en manifestant contre le recul des droits individuels et collectifs ou pour défendre notre environnement. Ils et elles n'ont pas attendu les injonctions de l'État pour le faire. Au contraire, il s'agissait de répondre aux carences gouvernementales. Pour leur engagement social, nombre de ces jeunes ont même été réprimés, poursuivis, sanctionnés.

Le Service national universel, c'est :

- Une opération de soumission de la jeunesse
- La remise en cause des droits des travailleurs et travailleuses
- Des dépenses considérables
- Le renforcement de la militarisation

La « cohésion sociale » vantée par les promoteurs du SNU est une dangereuse fumisterie dans le cadre d'un système qui repose sur l'exploitation de la majorité de la population par une minorité, le sexisme, le racisme ou le militarisme. La cohésion sociale n'est envisageable que dans le cadre d'une société reposant sur les valeurs de la démocratie et de la solidarité, la culture de la paix.

Le 19 janvier 2021

Pour rejoindre le collectif : nonsnu@lists.riseup.net

Communiqué FNLP du 5 avril à propos du Service National Universel : *Pourquoi la Secrétaire d'État Sarah El Haïry refuse de recevoir la Libre Pensée ?*

La Fédération nationale de la Libre Pensée s'est prononcé dès l'origine contre la création du Service National Universel qui est un embrigadement militarisé de la jeunesse. La Libre Pensée, pacifiste internationaliste, n'est pas favorable à l'apprentissage de la levée des couleurs au son du clairon et à marcher au pas.

Elle partage ce que disait Albert Einstein : « **Pour marcher au pas, pas besoin d'un cerveau, une moelle épinière suffit** ». C'est pourquoi, la Libre Pensée est partie constituante dès l'origine du Collectif anti-SNU avec notamment l'Union Pacifiste de France.

Pour autant, pour défendre la jeunesse, la Libre Pensée n'est pas indifférente aux conditions dans lesquelles se met en place le SNU. C'est ainsi que des libres penseurs ont pris contact à plusieurs reprises directement avec madame la Secrétaire d'État et son directeur de cabinet pour leur demander de recevoir

une délégation de la Libre Pensée. À chaque fois, on leur a répondu positivement.

Et pourtant depuis des semaines comme Sœur Anne « nous ne vîmes rien venir ». Pourtant, nous avons fait parvenir les questions que nous souhaitions poser à la représentante du gouvernement en ce domaine. Elles sont jointes à ce communiqué. Ce refus de dialogue, dans les faits, nous semble incompréhensible.

Nous n'entendions pas convaincre madame la Ministre de notre position, ni ne pensions être convaincus par ses propos. Pour autant, cela interdit-il un échange ? Cela serait la moindre courtoisie républicaine. Est-cela « renforcer les principes républicains » dont on nous parle tant ?

Faudrait-il être d'accord avec ce gouvernement pour être écouté, à défaut d'être entendu ?

Le gouvernement veut relancer le Service national universel

Aujourd'hui basé sur le volontariat pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans, le gouvernement veut rendre le service national universel plus attractif. Et compte mobiliser 25 000 jeunes cet été.

Faire vivre les valeurs républicaines, renforcer la cohésion nationale et développer une culture de l'engagement... Voici les objectifs affichés du Service national universel (SNU). Ce dispositif était une promesse de campagne du candidat Macron. Le gouvernement compte le rendre obligatoire pour tous les jeunes de 16 ans « à horizon 2022-2023 ». Et donner envie à un maximum de jeunes de s'inscrire cet été.

Le service national universel comporte « un séjour de cohésion » de deux semaines - du 21 juin au 2 juillet - dans un internat ou un centre de vacances, puis une mission d'intérêt général de 12 jours ou au minimum 84 heures. Un mois où le SNU vise à mélanger des jeunes de milieux sociaux et de département différents. Un brassage géographique peu recommandé en

pleine crise sanitaire. En 2020, seulement 5 000 jeunes ont participé à un SNU au format réduit. Cette année, le gouvernement entend bien relancer le dispositif avec 25 000 mineurs. Le budget du SNU a doublé entre 2019 et 2021 pour atteindre 61 millions d'euros.

Publié le 30 avril 2021 (source : franceinfo)



TOTAL s'installe à l'X

(suite des articles parus dans La Raison 91 n° 74 et 75)

« Des associations ont lancé l'offensive judiciaire contre l'implantation d'un centre de recherche du pétrolier sur le campus de Polytechnique »

Deux associations, l'écologie pour Greenpeace et la lutte anticorruption pour Anticor, ont lancé une offensive judiciaire contre l'implantation d'un centre de recherche et d'innovation du géant pétrolier Total au cœur du campus de Polytechnique, installé sur le plateau de Saclay. Greenpeace France, Anticor et l'association La Sphinx, qui rassemble plusieurs dizaines d'anciens élèves de l'école d'ingénieurs, ont porté plainte pour prise illégale d'intérêts auprès du parquet de Paris, contre le PDG de Total. Les plaignants lui reprochent d'avoir profité de sa position de membre du conseil d'administration de Polytechnique pour influencer la décision finale de valider le projet d'implantation. La prise illégale d'intérêts, délit pénal passible de cinq ans de prison et de 500 000 euros d'amende, consiste, pour une personne dépositaire de l'autorité publique, à prendre, recevoir ou conserver un intérêt dans une entreprise ou une opération qu'elle a surveillée ou administrée.

« Entrisme des intérêts privés »

Sur le campus de l'X, l'inquiétude perdure alors que les travaux de construction du nouveau bâtiment doivent débuter en juillet. Manifestation, publication de tribunes et d'articles... La contestation du projet par des étudiants a démarré fin 2019. Ils critiquent le fait que le bâtiment de Total soit installé au cœur du campus, entre les salles de cours et les logements, et non à l'extérieur, comme les autres entreprises partenaires de l'école. Ce projet est très différent des autres partenariats, établis pour quelques années et renégociables. Avec ce bâtiment, Total s'implante pour une durée indéterminée...

De son côté, le SNTRS-CGT dénonce l'offensive des entreprises privées pour la prise de contrôle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec le risque que le travail de recherche soit orienté par la course au profit.

(Source : Le Monde du 30 avril 2021)

Communiqué de la FNLP

À propos de « *l'Appel pour un retour de l'honneur et du devoir au sein de la classe politique* » publié le 14 avril sur le site « *Place d'Armes* » et repris dans *Valeurs Actuelles* le 21 avril 2021.

Le Coup d'Éclat Permanent

Il aura fallu plus de deux semaines à la ministre des Armées **Florence Parly** pour menacer de sanctions les militaires à la retraite ou d'active, signataires du texte de vingt anciens généraux. Adressé au **Président de la République**, au gouvernement et aux parlementaires, il stigmatise « *le délitement qui frappe notre patrie* » face notamment à « *l'islamisme et aux hordes de banlieue* ». Comme un écho au rapport **Obin** qui voit le « *grand remplacement musulman* » à l'œuvre dans toute la société...

Maréchal, nous voilà ! Montjoie Saint-Denis !

Se plaçant sous la curieuse bénédiction posthume du cardinal belge **Désiré-Joseph Mercier** (1851-1926), les conjurés annoncent une possible « *intervention de nos camarades d'active dans une mission périlleuse de protection de nos valeurs civilisationnelles et de sauvegarde de nos compatriotes sur le territoire national* », si aucun politique n'agit pour sauver la Patrie des islamistes qui prospèrent sur notre sol.

Ils concluent en agitant cette vision apocalyptique : « *On le voit, il n'est plus temps de tergiverser, sinon, demain la guerre civile mettra un terme à ce chaos croissant, et les morts, dont vous porterez la responsabilité, se compteront par milliers.* » C'est une offre de service à la **Réaction** : l'armée est toujours une ressource possible pour que « *l'ordre règne* ».

En ce 150^e anniversaire de la **Commune de Paris**, cela fait plus référence à **Gaston Alexandre Auguste de Galliffet** et à **Adolphe Thiers**, qu'aux 4 généraux factieux d'Alger (même si la provocation a consisté à faire cet appel à la date anniversaire de leur *pronunciamiento*). Rappelons-nous quand même de la célèbre réplique du **Général de Gaulle** du 22 avril 1961 « *Ce qui est grave dans cette affaire, Messieurs, c'est qu'elle n'est pas sérieuse.* »

Alors que le gouvernement engage un processus de mise en œuvre d'un État policier, sans commune mesure avec que l'on a pu connaître dans le passé, pour certains (comme pour la loi « **Séparatisme** »), il faut aller encore plus loin et frapper encore plus fort.

C'est là l'essentiel de cet appel dont le style matamore et le fond indigent ont bien du mal à dissimuler les véritables auteurs et par conséquent l'objet réel de l'opération. Il s'agit d'une pierre de plus dans la campagne xénophobe anti-musulmane menée par la Réaction, de **Robert Ménard** à **Manuels Valls**, en passant par **Marine Le Pen** et **Emmanuel Macron**.

À bas la Calotte et vive la Sociale !

Pourtant, l'hésitation eût été possible, car le spectre des auteurs et autrices potentiels est large, dans la période actuelle. Mais dès le 23 avril, le loup est sorti très vite du bois clamant son indéfectible soutien aux séditieux galonnés, se présentant comme la nouvelle **Jeanne d'Arc** qui boutera tous les anti-Français hors de l'Hexagone pour établir un ordre nouveau sur nos vénérables terres chrétiennes. *La messe était dite.*

Marine Le Pen, annoncée à cor et à cri dans tous les médias comme étant la seule rivale sérieuse du Président en exercice lors des élections de 2022, a avancé ses pions : un coup d'État n'en est pas un sans les militaires, or l'on sait depuis au moins 1964 et la parution d'un essai mémorable, que nous vivons dans le pays du « *coup d'État permanent* », par le fait d'une Constitution qui exacerbe le pouvoir exécutif et réduit le rôle du pouvoir législatif à celui de simple chambre d'enregistrement.

Les lois liberticides (*Sécurité globale, Séparatisme et Décrets sur le fichage*) accentuent le poids antidémocratique et policier de l'**Exécutif** tout-puissant et elles armeront le bras du **Bonaparte** élu lors du prochain scrutin. Voilà pourquoi tout progrès vers la République authentiquement sociale implique l'abrogation de ces lois et des institutions antidémocratiques de la Ve République.

Celles et ceux qui soufflent sur les braises de la guerre civile, de la xénophobie, nourrissent les visées totalitaires de forces politiques réactionnaires actives. Comment peut-on s'étonner que des militaires fassent de la politique ? Ils en ont toujours fait, dans les pas de **César** assassinant la République tout en assurant vouloir la sauver, jusqu'à **Pinochet** au Chili assassinant **Salvador Allende** et aux généraux birmanes aujourd'hui, qui emprisonnent **Aung San Suu Kyi** et massacrent les manifestants opposés au coup d'État.

Les **Piquemal** et **Fabre-Bernadac** d'aujourd'hui sont les héritiers des antidreyfusards, de **Pétain**, de **Barrès** et de **Maurras**. De **Joffre**, de **Foch**, de **Nivelle** et de tous leurs collègues étoilés, ces fusilleurs « pour l'exemple » dans le but de terroriser la « chair à canon ». De **Salan**, **Massu** et consorts. L'Armée, au même titre que l'Église, est restée le terrain de prédilection des réactionnaires de tout poil, adeptes de *l'alliance du Sabre et du Goupillon*, comme c'était le cas sous *l'Ancien-Régime*.

La **Libre Pensée** n'est pas dupe du petit jeu politique qui se mène actuellement : en dressant l'épouvantail de **Marine Le Pen**, avec le spectre de l'extrême-droite, et assorti du fantôme de l'armée putschiste ; on favorise de fait **Emmanuel Macron**, comme « sauveur suprême » en 2022. C'est le vice au bras du crime, comme dans un célèbre dîner après **Waterloo**, premier dîner de cons, s'il en fut. « *Quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt* ».

Que l'on ne compte pas sur la **Libre Pensée** pour courir après des leurres politiques et dresser des épouvantails à électeurs. Tout ce qui renforce **Marine Le Pen** renforce de fait **Emmanuel Macron** pour voler aux citoyennes et citoyens un véritable choix en 2022.

Si le gouvernement veut vraiment marquer l'armée d'une volonté démocratique, que ne réhabilite-t-il pas les **639 Fusillés pour l'Exemple de 1914-1918**, afin de montrer - symboliquement certes - que ce n'est pas l'armée qui impose ses décisions et que celle-ci est subordonnée au « politique » ?

La « *Grande Muette* », cet État dans l'État, parle et insiste dans les couloirs feutrés de l'Élysée et des ministères. Elle est à l'origine de ce refus honteux. Réhabiliter les Fusillés pour l'exemple, rendre leur honneur à ces hommes tués *par* la France et à leurs familles, voilà qui serait pourtant à la fois un geste élémentaire de justice et une marque d'indépendance politique de la part de ceux qui sont censés représenter la République.

Le 1^{er} mai 2021



Vu dans *Le Canard Enchaîné* du 28 avril 2021

La page trésorerie

Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets

Fait leSignature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 12 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Fait leSignature



Assemblée Générale des adhérents de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

préparatoire au Congrès de la Fédération Nationale

Samedi 12 juin 2021, 14h30

Maison des Associations - Marcoussis

Nom : Prénom :

Adresse :

Je serai présent(e) à l'AG du 12 juin : OUI NON

Je participerai au pot fraternel qui clôturera l'A. G. : OUI NON

Bulletin d'inscription à envoyer à : LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Philippe Bouyries, Louis Couturier, Jean-Baptiste Clément, André Daudet, Michel Mayen, Christophe Ramage, Françoise et Daniel Rousseau.

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr